

# PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE TRAME DE DIAGNOSTIC DEPARTEMENT DU GERS

Auch, le 11 octobre 2013

## I – CONTEXTE

- Discours du Premier Ministre du 20 septembre 2012 devant le C.N.L.E.
- Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre 2012.
- Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013
- 1<sup>ère</sup> réunion partenariale du 13 juin 2013

## II – AXES du Plan

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- venir en aide et accompagner vers l'insertion
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

## III TRAME DE DIAGNOSTIC PARTAGE :

Le Gers est un département très rural :

- avec un habitat très dispersé,
- une population vieillissante : l'accent doit être mis sur les particularités liées à l'âge de la population (grand nombre de personnes âgées) d'autant plus que dans les années à venir (horizon 2030) environ 1/3 des habitants auront 60 ans et plus.

- une population pauvre : agriculteurs, travailleurs saisonniers, personnes âgées avec en particulier retraités agricoles, mères isolées en milieu rural, jeunes en errance.... La problématique particulière du quartier en politique prioritaire est également à traiter.

Le taux de pauvreté monétaire dans le Gers en 2010 est de 16%, contre 14,5% en région et 14,1 en France. Il est de 19,4% pour les jeunes (comparable au niveau régional et national) et 17,9 pour les personnes de plus de 65 ans (12,9 en région, 9,3 en France).

Ces caractéristiques entraînent des problèmes d'exclusion sociale, notamment isolement, absence de mobilité, difficultés d'accès aux droits, problématiques de compréhension des procédures d'accès et la fracture numérique,

**Toutefois, le réseau partenarial (associations comme institutions) qui est développé, a l'habitude de travailler en commun et est prêt à poursuivre cette démarche en renforçant la coordination, en réfléchissant à l'optimisation et la mutualisation des ressources. Un constat partagé par l'ensemble des partenaires est la nécessité de travailler au plus près des territoires en associant tous les acteurs. Le niveau le plus pertinent relevé est l'intercommunalité.**

Le plan pauvreté regroupe un ensemble de thématiques difficiles à séparer et qui nécessitent des interconnexions.

De plus, des thèmes transversaux sont à évoquer dans tous les axes :

- égalité hommes/femmes : il s'agit de prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles (emploi, éducation, santé...) ainsi qu'une prise en compte à tous les niveaux et dans toutes les politiques, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- mobilité,
- participation des usagers
- et types de publics. Pour ce dernier thème, il est indispensable d'avoir une meilleure lisibilité des difficultés de certains publics : femmes, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes..

## **1/ L'ACCES AUX DROITS**

### **1.1) LA SANTE/SOCIAL**

On peut relever plusieurs problématiques.

#### **a- L'accès aux soins pour les personnes isolées.**

Une partie de la problématique relève de la couverture insuffisante du territoire en praticiens. En effet, le Gers a perdu 10.3% de ses médecins généralistes de 2007 à 2013 et les prévisions annoncent une diminution d'ampleur comparable à horizon 2018. Toutefois, à ce jour, la couverture sanitaire du territoire est relativement homogène et s'inscrit dans la moyenne régionale.

Pour les médecins spécialistes, un déficit est constaté notamment pour les gynécologues, les psychiatres, les ophtalmologistes, les dentistes (chute de 30% entre 2009 et 2010) et les radiologues.

Le territoire est légèrement sous doté en infirmiers et en masseurs-kinésithérapeutes même si on constate des installations récentes d'infirmières et que la moyenne d'âge des masseurs est plus jeune.

L'installation de professions de santé se heurte dans un département comme le Gers comme dans tous les départements ruraux à la problématique de l'organisation du temps de travail

Face à ce constat, il a été décidé de créer une maison de santé par canton. 3 ont vu le jour Mauvezin, Fleurance et tout récemment Vic Fezensac. Deux autres sont en cours de création (Nogaro et Marciac) et ouvriront d'ici un an. Une meilleure visibilité sur le moyen terme de leur budget leur permettrait de mieux se projeter dans l'avenir.

Le Gers dispose de 7 hôpitaux locaux (Gimont, Mauvezin, Lombez/Samatan, Mirande, Vic-Fezensac, Fleurance et Nogaro) qui assurent des soins de proximité, des soins de suite et de réadaptation. Une maternité et une clinique complètent cette offre de soins. Ces établissements fonctionnent en partie grâce aux médecins libéraux qui assurent des soins dans ces établissements.

Le nombre de places en maisons de retraite est suffisant pour couvrir les besoins.

4 bassins de santé ont été définis dans le département :

- Riscle/Nogaro/Cazaubon
- Samatan/Cologne/ L'Isle-Jourdain
- Condom/Vic-Fezensac/ Fleurance/Lectoure/Miradoux/ Saint-Clar/ Montréal
- Les autres villes du département.

Un premier contrat local de santé a, par ailleurs, été signé sur le secteur de Condom.

Il faut souligner que le lien entre les acteurs du social et de la santé doit être mis en place afin d'accompagner au mieux les publics concernés. Ainsi si la création de maisons de santé pluridisciplinaires s'avère efficace, elles ne peuvent bien fonctionner que si tous les partenaires travaillent ensemble, notamment la présence d'assistantes sociales du Conseil Général ou de la MSA est très appréciée dans certaines de ces structures.

#### **b- L'alimentation - nutrition :**

L'enjeu global est de prévenir des pathologies en lien avec l'alimentation et la sédentarité, fortement accrues dans un contexte de pauvreté et associées à de nombreuses pathologies chroniques, en particulier, l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, certains cancers. Ces pathologies prennent aussi un relief particulier dans un contexte de population âgée. Il s'agit également d'organiser le dépistage des personnes à risque

d'obésité et du diabète de type 2, pathologies qui touchent en priorité les populations qui connaissent des difficultés en terme d'inclusion sociale.

Cette politique liée à l'alimentation doit être reliée à des actions permettant d'avoir un effet sur l'activité physique.

Ainsi, des conventions ont été signées avec la Mutuelle Française, la ligue de l'enseignement et la Mission Locale pour l'Emploi sur le bassin de Condom pour qu'elles réalisent des séances d'information/formation sur cette thématique par public (femmes enceintes, crèches, écoles primaires, collèges, jeunes relevant de la MLE..).

Par ailleurs, une épicerie sociale « l'Escale » gérée par le CIAS du Grand Auch constitue une action d'accompagnement dans le durée des public en difficultés dont la qualité est à souligner.

Cette initiative est à développer sur d'autres territoires notamment sur le secteur de Condom où le nouveau centre social a déjà pu relever ce besoin pour la ville chef-lieu. Toutefois, une structure porteuse est nécessaire.

### **c- La santé des enfants et des adolescents :**

#### **- Les addictions :**

**L'objectif est de développer la prise de conscience des risques liés aux consommations massives et agir en milieu festif** car les consommations massives, particulièrement d'alcool, se répandent chez les jeunes (« binge drinking »). Cette pratique, qui touche toutes les catégories sociales, génère de nouveaux risques qui doivent être pris en compte (comas éthyliques, accidents de la circulation, violences...). Se produisant surtout à l'occasion d'événements festifs, une action spécifique à ce niveau est indispensable. La richesse du Gers en évènements festifs demande une adaptation particulière de cette mesure au département.

Localement, on peut citer 2 types d'actions :

- dans le cadre du PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière), distribution d'éthylotests sur les festivals et développement d'une action « capitaine de soirée »
- action de sensibilisation sur les risques d'addictologie auprès des jeunes scolarisés, par l'ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie).

#### **-Promotion de la santé chez les jeunes :**

L'enjeu vise à développer une démarche de promotion de la santé chez les enfants et les jeunes. Il consiste aussi à appréhender les conduites à risque pouvant être source de morbidité. Par ailleurs, il vise à diminuer de façon générale la mortalité prématurée évitable à long terme et les morts violentes chez les jeunes de moins de 25 ans.

**Clarifier et accompagner le dispositif régional d'écoute et d'accueil des jeunes :** les jeunes peuvent être accueillis dans les maisons des adolescents (5 en Midi-Pyrénées dont une dans le Gers), les points d'accueil et écoute jeune (1 labellisé par département, Mirande pour le Gers), et dans des associations proposant des prestations diverses en matière d'accompagnement,

**Proposer aux jeunes en Mission Locale un parcours de promotion de la santé :** Ce parcours inclut des actions participatives d'éducation pour la santé pendant leur passage à la Mission Locale (ateliers santé). Un bilan de santé au centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie est proposé (bilan somatique, ouverture de droits) avec restitution des résultats et suivi ultérieur si besoin.

### **d- La lutte contre les inégalités de soins (Schéma Régional sur les addictions) :**

**A moyen terme**, il est prévu de finaliser le maillage des établissements de santé permettant les soins (ou sevrages) simples, dits de proximité, dans chaque territoire et de développer le dispositif de recours permettant les soins (ou sevrages) complexes.

**A court terme**, un renforcement des **Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) est envisagé, permettant la prise en charge des addictions en ambulatoire. Il existe, à ce jour, deux CSAPA dans le Gers.

Il est également prévu de renforcer le dispositif de réduction des risques en développant les **Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues** (CAARUD). Ce dispositif,

destiné aux usagers les plus marginaux, souvent à la rue ou vivant en squat, doit permettre de travailler à l'insertion de populations ayant de fortes difficultés et un mode de vie lié à l'usage de substances illicites. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité des CAARUD et de développer des programmes d'échange de seringues. Il existe un CAARUD dans le Gers, géré par l'association REGAR, dont l'activité tend à augmenter.

Pour les personnes présentant des problèmes de soins, le département ne dispose ni :

- de lits halte soins santé, ce qui implique la mise en place de modalités de transport complexes vers les départements qui en possèdent
- ni de dispositif en lien avec les établissements hospitaliers publics et privés du Gers qui permettrait un relais dans la prise en charge et éviterait des ré-hospitalisations.

#### **e- L'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques :**

Face au constat partagé du besoin croissant d'accompagnement de publics présentant des troubles psychiques conduisant à des difficultés sociales, un groupe de travail a été créé afin de réfléchir à une amélioration du fonctionnement du réseau partenarial.

#### **f- L'accès à une complémentaire santé :**

Le problème de l'accès aux soins est également lié à celui de l'accès à une complémentaire santé. Selon les études ce taux de non-recours varie de 12 à 35%.

L'assurance maladie gère pour l'Etat deux dispositifs concernant l'accès à une complémentaire santé :

- la CMU-C (pas de reste à charge pour l'assuré qui accède à une complémentaire santé)
- et l'ACS.

Sur le Gers on dénombre 7500 bénéficiaires de la CMU-C CPAM parmi lesquels de nombreuses familles monoparentales et l'objectif pour 2013 est celui de 3500 bénéficiaires de l'ACS sur le département soit environ 50% de la population potentiellement éligible à cette aide.

Un autre paramètre à prendre en compte dans la lutte pour l'accès aux soins et contre le non-recours est celui des dépassements d'honoraires pratiqués par certains médecins et notamment en matière de soins et prothèses dentaires. Dans le Gers, les praticiens généralistes semblent sensibles à la nécessité de pratiquer le tiers payant mais ce tiers payant ne prend pas en compte les dépassements d'honoraires.

Le Gers dispose d'un centre d'examen de santé de l'assurance maladie qui est un atout dans la lutte contre le non-recours. 1900 examens de santé sont réalisés chaque année dans le département dont 2/3 sur Auch et le reste sur Gimont, Mirande, Condom, Nogaro... Un bilan médical, infirmier et dentaire est réalisé avec renvoi sur le médecin généraliste. 60% des personnes accueillies dans ces centres peuvent être considérées comme en situation de précarité.

Malgré les aides publiques, le reste à charge peut s'avérer parfois encore trop important pour certaines populations et expliquer le non-recours. Sur les 460 000 € que constitue le fond d'action sanitaire et sociale, 180 000€ sont utilisés afin de réduire encore davantage le reste à charge. Cette aide a concerné 750 personnes en 2012, l'objectif est d'aider 3500 personnes en 2013.

Il convient de noter également l'action menée en partenariat avec la MLE afin d'inciter les jeunes à réaliser des bilans de santé ainsi que le pendant de cette action dans les entreprises en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers.

#### **Pistes d'action :**

- Poursuivre la création de maison de santé et réfléchir sur l'ouverture de ces structures à de nouveaux partenaires en fonction des besoins des territoires,
- Ré-instituer un travail partenarial avec la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) du centre hospitalier d'Auch
- Renforcer le partenariat entre l'ARS et les acteurs départementaux de l'Etat et du conseil général

- Création de 3 ou 4 lits halte soins santé conformément la priorité 3 du PRAPS 2012/2017 (plan régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies), « structurer et renforcer les dispositifs spécifiques d'accès aux droits, à la prévention et aux soins ». Ce dispositif constitue une alternative à la rue et permettrait de maintenir des prises en charge de longue durée pour des publics atteints de pathologies graves ou d'éviter de refuser des nouvelles prise en charge par manque de place.
- Après le contrat local de santé de Condom, réfléchir à la création d'un nouveau contrat local de santé sur un autre territoire et une autre thématique comme la santé mentale
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques
- Travailler à la coordination des acteurs par le biais d'une information des acteurs CAF, CG, PASS...sur les dispositifs existants mais également par le biais de conventions permettant un fléchage des dossiers traités (ex:CAF, AM et dossiers pôle emploi...) Des réflexions sont menées sur le plan local afin d'utiliser toutes les ressources des systèmes d'information pour repérer les populations et proposer l'offre de services.
- Travailler sur la thématique des travailleurs pauvres par le biais d'un repérage des entreprises où l'indemnisation des arrêts de travail est minimale (indicateur de la faiblesse des ressources des salariés) afin de leur proposer l'offre de service de l'assurance maladie (CMU, CMU-C, ACS) : 8 entreprises ont été concernées en 2012, 24 le seront en 2013.
- Des plans de relance et d'informations par SMS ont été lancés sur le territoire du CLS de Condom à destination des femmes n'ayant pas effectué les contrôles préventifs du cancer du sein. L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif sur l'ensemble du département mais d'ores et déjà les résultats sont encourageants puisqu'on a pu constater une augmentation de 20% de la fréquentation.
- A venir également la mise en place des espaces de santé active et des actions de prévention menées sur les thématiques du cœur, du dos, et de l'obésité par le biais d'un e-coaching et d'ateliers présentiels.
- Pour ce qui concerne la prévention bucco-dentaire, les actions de communication dans le département vont être reformatées afin que les informations passent désormais par le vecteur que peuvent représenter les entraîneurs sportifs.

## **1.2/ L'ACCES AUX AUTRES DROITS :**

Outre, la partie accès aux soins, les problématiques ou axes de travail à développer sont:

- la prévention de la dépendance pour maintenir le plus longtemps possible les personnes dans un habitat autonome ou semi autonome,
- l'accès a une vie sociale pour ceux qui restent dans des habitats isolés,
- les transports à la demande et l'apports des services à la personne et à domicile élargis (portages de repas, ADMR , facteurs, gendarmerie...). Le schéma départemental des transports et de la mobilité est en cours d'élaboration et est travaillé par territoire. Une maison de la mobilité est étudiée sur la commune de Nogaro (NO du Gers)

### **L'Education :**

Au regard de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en territoires prioritaires, le département dispose de 2 réseaux de réussite éducative, un à Auch sur le quartier du Garros (4 écoles) et le second à Cazaubon (4 établissements). Dans les établissements de ces réseaux tous les parents qui demandent l'inscription de leurs enfants de moins de 3 ans, peuvent être scolarisés.

A fin septembre, on note cependant que très peu d'enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans ces réseaux : 23. Sur l'ensemble du Gers, il y a 233 enfants de moins de 3 ans scolarisés soit 13% des enfants concernés. Globalement sur le Gers, 100% des enfants de 4 ans sont inscrits, ce qui n'est pas le cas entre 3 et 4 ans mais pour une partie d'entre eux, les demandes d'inscription ne sont pas déposées par les familles.

S'agissant de l'accès à l'école d'enfants résidant en habitat précaire, le Gers respecte strictement les règles, tous les enfants sans aucune distinction sont inscrits dans les écoles. Pour ceux qui sont allophones, des moyens spécifiques sont prévus afin qu'ils puissent apprendre les bases de la langue française (de la maternelle au lycée). Ces dispositifs français/langues étrangères sont au nombre de 3 sur le Gers (2 sur Auch, 1 pour le niveau primaire et l'autre pour le secondaire et 1 sur Condom)

Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans aucune formation qualifiante, le dispositif FOQUALE (formation/qualification/emploi) vient d'être décliné dans tous les établissements scolaires. Il permet de détecter tous les jeunes « décrocheurs », qui seront alors dirigés vers une plateforme FOQUALE qui lui proposera une formation adaptée à son projet.

### **Le travail social**

Localement, dans le cadre du PDALPD, il est apparu important de retravailler l'accompagnement social mené pour répondre à la diversité des besoins avec tous les outils existants.

### **Prestations de la CAF :**

Afin d'apporter une réponse globale à ses usagers en terme d'accès aux droits, la CAF du Gers développe plusieurs outils :

- une intervention conjoint de leurs services dès lors que l'allocataire n'envoie pas les documents demandés
- des accueils sur rendez vous personnalisés
- des accueils conjoints avec le conseil général pour les allocataires du RSA activité
- un outil de communication performant et pro-actif
- de l'accompagnement social adapté

#### Pistes d'action :

- Soutenir le projet « la croix rouge sur roues »
- La mise en place d'une coordination de l'action des acteurs qui apporte aux personnes nécessiteuses les produits de première nécessité
- La création d'une plate-forme de coordination des associations travaillant dans le champ de l'inclusion sociale
- Poursuivre la réflexion autour des jeunes en errance
- Réfléchir à une couverture du Gers par des CIAS efficaces, avec la possibilité de développer des actions plus larges et en partenariat avec d'autres acteurs, notamment l'accès aux services de transports à la demande permettant de pouvoir accéder aux besoins quotidiens
- Mise en place et suivi du dispositif FOQUALE
- Mise en place d'outils et d'accompagnements sociaux spécifiques à certains publics

### **3/ L'EMPLOI/FORMATION :**

- **11 531 chômeurs de catégories A, B et C sont recensés sur le département (soit 10% de plus qu'en 2012 à la même période), dont 55% concernent des femmes, 40% des demandeurs d'emplois de longue durée (1an et plus), 25% concernent des seniors (50 ans et plus), 13% des travailleurs handicapés et 15% des jeunes**
- **mais on constate paradoxalement qu'il reste des emplois non qualifiés non pourvus (souvent pour les raisons suivantes : problème de mobilité, de logement, de temps partiel, emplois saisonniers, conditions de travail...)**
- **50% des créations d'entreprises dans le Gers sont réalisés par des auto entrepreneurs**

L'accès, le maintien à l'emploi des actifs sont déterminants pour prévenir la pauvreté des familles, assurer un revenu, réduire les inégalités. Toutefois, pour les populations les plus fragiles, souvent pour la plupart à la limite du minimum social, les dispositifs existants ne suffisent pas à eux seuls à leur permettre de rebondir. Une intervention volontariste de l'Etat est indispensable pour assurer leur effectivité voire les renforcer et les améliorer en étroite collaboration avec les deux autres axes du plan .

L'Etat doit pouvoir initier ces actions et doit s'appuyer sur l'implication des parties prenantes (collectivités territoriales, partenaires sociaux, organismes institutionnels...) pour renforcer et inscrire toutes les actions dans la durée.

### **a-Une action de sensibilisation**

Une communication intensive est indispensable pour faire adhérer la collectivité et les citoyens à cette démarche (pour anticiper et prévenir les mécanismes de « rejet » ou d'appréciation « péjorative »). Il faut insister sur le devoir de solidarité nationale (dont la garantie est un enjeu du pacte de compétitivité et de croissance). La connaissance et l'accès aux droits sont des préalables.

Cette communication est à organiser sur la thématique et les responsabilités de chacun en direction :

- des partenaires sociaux : (thème à aborder lors des réunions avec les branches professionnelles) ;
- des réseaux d'entreprises : sujet à évoquer à l'occasion des rencontres programmées avec ces instances ;
- des collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseils généraux, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)... , des conventions particulières peuvent être conclues sur plusieurs thèmes.
- des bénéficiaires : à ce titre, un forum emploi s'est tenu en octobre et a réuni 2300 visiteurs tous publics confondus. Ce forum a été financé par la chambre de commerce, la chambre des métiers, et pôle emploi **et avec l'appui technique de nombreux partenaires**

Si le problème de la mobilité est un thème important relevé par les partenaires sur le territoire gersois, un premier chantier à conduire consiste également en l'identification de la réalité de la méconnaissance des droits, par public, par type de droit et par territoire pour construire les priorités d'action (droits méconnus, raisons de cette méconnaissance, outils et modes de communication et d'information à mettre en œuvre).

Il faut noter également qu'une enquête financée par le Conseil Régional a été lancée sur le thème de l'égalité professionnelle afin de relever les actions concrètes menées en la matière. Une campagne de communication sur les contrats de génération a été réalisée mais sans ciblage particulier sur les populations précaires. A ce jour, on dénombre une vingtaine de contrats de génération signés sur le département.

Face à ce constat de la méconnaissance des besoins et de l'existant, dans le cadre des Services Publics de l'Emploi (SPE) locaux, des opérations ponctuelles d'information ont été réalisées sur la thématique des transports en lien avec la Mission Locale pour l'Emploi du Gers. Un document d'information recensant les intervenants en matière de mobilité a également été élaboré sur le secteur de l'Isle Jourdain **par la Maison Commune Emploi Formation**. Toutefois, il semble désormais nécessaire de réaliser un document de synthèse pour les partenaires faisant le lien entre les dispositifs existants sur le département dans les domaines du logement, de l'emploi et des transports.

### **b- Les démarches de prévention active des exclusions au sein des entreprises et développement de la négociation collective**

*Amélioration de l'accès à la formation des personnes peu qualifiées :*

- On peut relever la mise en œuvre avec le Conseil régional du dispositif « Promoqualif » qui a pour objet de participer au financement d'actions de formation dans les entreprises pour les bas niveaux de qualification et plus particulièrement dans les secteurs en mutation économique et également la mise en œuvre du dispositif compétences clés pour faciliter l'accès et la maîtrise des savoirs de base.

*Développement de la négociation collective :*

- Il est relevé l'utilisation et la promotion du dispositif du contrat de génération pour sensibiliser les partenaires sociaux à la problématique de la solidarité générationnelle entre les jeunes et les seniors et développer l'emploi de ces catégories de personnes ; (20/25 contrats de génération ont été signés grâce à une campagne de communication auprès des entreprises),

- ainsi que la promotion de la négociation sur l'égalité professionnelle hommes/femmes pour prévenir l'exclusion des femmes du marché du travail. Le conseil régional va d'ailleurs lancer une enquête régionale pour étudier les actions concrètes menées
- En outre, les organisations syndicales et patronales sont régulièrement invitées à des réunions avec un objectif de transparence et de partage d'informations. Une des prochaines thématiques prévue est l'accès aux droits.

### c- La clause sociale d'insertion

Ce dispositif est déjà bien déployé dans la région et donne des résultats très intéressants. La DIRECCTE a lancé dans le cadre de la gestion du FSE, un appel à projets de développement de la mission de "facilitateur" pour valoriser et amplifier le portage de ce dispositif très utile pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Localement, grâce à un travail concerté Etat, Conseil Régional, Conseil Général, une étude **avait été co-financée** par les partenaires. Son objectif est celui de la mise en place de cette clause d'insertion mais également sa promotion au sein des Collectivités Territoriales ainsi qu'un accompagnement dans sa rédaction.

Un chargé d'insertion du Conseil Général **est** chargé de veiller à l'inscription de la clause dans tous les marchés publics afin de permettre le recrutement des publics cibles sur ces chantiers.

Ce dispositif a été relancé en juin 2013. Il est porté par « Gers initiatives », coopérative d'activité située à l'Isle-Jourdain, qui assure l'accompagnement des créations d'entreprises.

Par ailleurs la DIRECCTE organise avec Pôle emploi et les réseaux, le 26 juin, les journées régionales professionnelles de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.).

Concernant la création d'entreprise, le Conseil Général finance l'association Boutique de Gestion ARTE qui propose un accompagnement gratuit des créateurs d'entreprise. On peut relever également l'action portée par GERS INITIATIVES qui outre un accompagnement à la création d'entreprise par des conseils et la mise à disposition d'un bureau offre également la possibilité aux créateurs d'entreprises de bénéficier un temps d'un statut de salarié de GERS INITIATIVES. Ceux-ci sont cependant rémunérés uniquement sur la base de ce que rapporte leur entreprise.

### d- L' accès à l'emploi durable

□ De nombreuses actions sont engagées dans le cadre du service public de l'emploi, qui optimisent les outils de la politique de l'emploi au regard des problématiques particulières de chaque catégorie de publics.

□ **Les jeunes** : au-delà de l'utilisation des dispositifs dédiés (emplois d'avenir), de l'alternance, il est nécessaire de densifier la notion de parcours et de viser l'entrée sur le marché du travail sur les métiers qui recrutent :

- Contrats d'alternance sur les secteurs en tension (action SPER en préparation sur les territoires en fonction des métiers en tension repérés), en lien avec le relais AEFP (Association Européenne pour la Formation Professionnelle).
- Création de parcours d'insertion modélisés pour accompagner les employeurs dans la mise en œuvre d'actions de formation.
- Opération expérimentale prévue avec l'association régionale des missions locales (ARML) dans le cadre de l'appel à projets "ANCLP" (Association nationale de lutte contre l'illettrisme) : jeunes/illettrisme (en lien avec SCRIBE -Schéma Régional de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de Base). Un financement MLE spécifique est également dédié aux actions en faveur des jeunes décrocheurs.



Il convient de noter la bonne couverture du public par la MLE du Gers, via une convention avec l'Etat. Ce dispositif est financé à 60% par l'Etat. Le financement de la MLE du Gers représente 4 à 5% du coût régional mais 10% de l'activité en matière d'emploi sur la région sont réalisés par le département gersois.

En 2012, la MLE a accompagné 2560 jeunes, soit une augmentation de 33% en 4 ans. Plus de 80% des mesures exercées sont des mesures emploi. 35 jeunes bénéficient du dispositif ANI en 2012.

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes permet de développer des projets spécifiques ou d'accorder des aides directes aux jeunes.

Deux réseaux de parrainage continuent d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion : celui piloté par la ligue de l'enseignement et celui piloté par la MLE.

Les contrats CIVIS qui proposent un accompagnement renforcé des jeunes (286 jeunes sont concernés) sont très utilisés et très efficaces localement pour l'accès à l'emploi ainsi que les contrats d'avenir.

Sur le quartier du Garros, un travail spécifique a été mené entre les différents partenaires de l'emploi pour assurer des permanences régulières pour les jeunes. Un groupe de travail « insertion jeunes » va être créé dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville pour relancer cette action.

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du Garros, il est important d'intégrer les préoccupations d'insertion sociale et professionnelle au même titre que les considérations liées au bâti et au développement commercial du quartier.

Des opérations telles que celle menée dans le secteur industriel et aéronautique (organisation d'un forum et formation de personnes du département) afin de fidéliser les personnels recrutées doivent être relevées.

□ **Les seniors** : une action avec deux priorités :

- maintien à l'emploi : contrat de génération à promouvoir;
- accès à l'emploi : optimiser le dispositif CAE au bénéfice de ce public avec mobilisation de parcours de formation.

**e- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** : poursuivre la promotion du dispositif notamment en lien avec le déploiement des emplois d'avenir.

L'objectif initial du contrat aidé est la professionnalisation de la personne, il est encore plus poussé dans le cadre des emplois d'avenir. Le CIBC s'est vu confié une action **de mobilisation des employeurs et des salariés en CUI-CAE ou en emploi d'avenir dans le but d'aider les salariés les moins qualifiés à accéder à des diplômes ou titres professionnels via un parcours VAE afin de faciliter leur recherche d'emploi et/ou leur évolution professionnelle.**

**LE CIBC informe les employeurs de la nécessaire correspondance entre les tâches effectuées et les critères de qualification VAE.**

Ces dispositifs doivent pouvoir être considérés comme un moyen pour la personne de s'insérer dans la structure et tout au moins un tremplin vers l'emploi par l'acquisition de compétences reconnues et validées.

**f- La création d'une garantie jeunes** : action expérimentale à créer par un dispositif national et qui sera piloté par la région.

**g- La réinsertion des personnes sous main de justice** : actions conduites par Pôle emploi.

Plusieurs structures d'insertion gersaises y concourent au travers de travaux d'intérêt général ou de chantiers d'insertion : le SPIP est en lien avec les structures pôle emploi et la MLE.

**h- L'insertion des personnes handicapées.** Un plan régional d'insertion des travailleurs handicapés est en place autour de quatre axes :

1. le maintien en emploi
2. l'accès à l'emploi
3. la sensibilisation des entreprises
4. l'appui à l'emploi adapté.

Aujourd'hui, cet aspect de la politique emploi est surtout à la main de la MDPH, de Cap emploi et de l'AGEFIPH.

Cependant, un cabinet a été mandaté par la DIRECCTE afin de relancer le plan régional d'actions pour personnes handicapées et le décliner au niveau départemental.

Depuis 2009 et avec l'appui de la DIRECCTE, les ESAT du département se sont engagés dans une **démarche de Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels (RSFP) des Personnes Handicapées** qu'ils accueillent.

### **Le cadre de l'action**

Cette action, animée par l'AFPA, est fondée sur les préconisations du décret du 20 mai 2009 modifiant le code de l'action sociale et des familles et notamment par son article D. 243-15 :

« La **démarche de reconnaissance des savoir-faire** et des compétences et la validation des acquis de l'expérience visent à favoriser, dans le respect de chaque projet individuel, la professionnalisation, l'épanouissement personnel et social des travailleurs handicapés et leur mobilité au sein de l'établissement ou du service d'aide par le travail qui les accueille, d'autres établissements ou services de même nature ou vers le milieu ordinaire de travail. »

Une première phase d'identification des savoir faire mis en œuvre et d'élaboration de grilles d'analyses partagées par les établissements, a été menée en 2009 pour les métiers de l'entretien d'espaces verts, de la blanchisserie et de la menuiserie. Ce travail d'identification des compétences a été fait en lien avec les référentiels métiers de l'AFPA.

### **Les réalisations 2010/ 2012**

En 2010, le groupe de travail constitué des 6 établissements, de la DIRECCTE et de l'AFPA s'est donné pour objectif de mettre en œuvre une action expérimentale de RSFP sur les métiers des espaces verts et de la blanchisserie.

Les compétences à valider ont été déterminées, les candidats identifiés, les jurys de professionnels et de moniteurs d'ESAT constitués et formés à l'exercice de validation.

En janvier 2011, les premières sessions de validation ont été organisées dans les ESAT et les premières compétences validées en blanchisserie. Fin février, les premières attestations ont été remises officiellement par le directeur de l'unité Territoriale du Gers.

Puis la démarche a été élargie à d'autres établissements (IME et IMPro), et le département des Hautes Pyrénées a rejoint le travail en cours. Une quarantaine de personnes ont validé des compétences dans les métiers de la blanchisserie et des espaces verts, un travail en cours permettra de valider des compétences en service et restauration. En 2013, l'OPCA UNIFAF cofinance des sessions de formation des encadrants à cette démarche

La remise officielle d'attestations à la Préfecture ou à la Direccte a été l'occasion de saluer le travail effectué par les moniteurs, les directeurs d'ESAT, le chargé de mission de l'AFPA et les jurys de professionnels ; d'honorer et d'encourager les travailleurs qui ont passé avec succès ces épreuves, et enfin de s'assurer de la pérennisation de cette démarche et de lui donner la possibilité d'être élargie au niveau régional.

A noter également qu'une entreprise adaptée est installée dans le Gers, à Marciac : l'entreprise HOTRAVAIL.

## **i- La prise en charge globale de la problématique de la prévention des ruptures.**

- Une maîtrise des problématiques de revenus est nécessaire :

- l'efficacité du RSA : un état des lieux est à réaliser avec le conseil général pour cerner la réalité de la problématique de la connaissance et de l'effectivité des droits ;
- une évaluation des dispositifs d'insertion des allocataires (problème des CAOM).
- une révision de la réglementation applicable en matière de RSA serait souhaitable afin de faciliter la gestion des droits et des dossiers par les chargés d'insertion et une plus grande lisibilité pour les bénéficiaires. (cf. limite des 500€)

La territorialisation des politiques d'emploi dans le cadre des SPED (Services Publics pour l'Emploi Départementaux) constitue une dynamique forte à laquelle se greffent naturellement les problématiques de développement économique, de logement, de mobilité géographique et professionnelle.

À ce jour 2 SPEL se tiennent sur le département : l'un pour la zone de Condom et l'autre pour la zone Auch/Mirande/Isle Jourdain avec à chaque fois la volonté de travailler sur des thématiques transversales selon une approche territorialisée. Le calendrier de ces rencontres SPEL est en cours de préparation.

Selon les sujets abordés lors de ces réunions, les représentants de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), du Conseil Général, de toute autre partie prenante peuvent être invités à participer à des réunions thématiques.

Ex d'action commune : sur Nogaro, depuis 2 ans, un forum existe dans le secteur de l'industrie **afin d'informer les chercheurs d'emploi locaux pour qu'ils acceptent de se former sur les métiers de l'industrie dans le but de pouvoir répondre aux besoins des entreprises locales.** Cette action est partie du constat que les personnes recrutées hors département, ne restent pas sur le canton. Ce travail est mené de concert avec la mairie **et les partenaires du SPEL.**

### **j- L'appui aux initiatives associatives et à l'engagement citoyen :**

Depuis la création du dispositif près d'une trentaine d'associations du département ont recruté des jeunes volontaires en service civique.

A ce jour, 24 associations (tous secteurs confondus) sont agréées au titre de l'engagement du service civique dans le département, sans compter les associations bénéficiant de recrutement de jeunes grâce à l'agrément national dont dispose la Ligue de l'Enseignement du Gers.

L'offre pour les jeunes « décrocheurs » proposée grâce à un partenariat entre l'Agence de Service Civique et l'Education Nationale est à mettre en place sur le département.

La DDCSPP est associée au réseau « formation qualification emploi » (FOQUALE) constitué sur le département par l'Inspection académique.

Cette action est considérée comme prioritaire sur le département en collaboration avec le réseau FOQUALE et le référent « décrochage scolaire » désigné.

### **k- L'organisation avec les divers acteurs qui contribuent au retour à l'emploi**

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour mission de permettre **aux personnes rencontrant d'importantes difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi.**

Il est considéré comme une première étape avant le retour dans le marché de l'emploi classique ; il propose des embauches pour une durée déterminée par le biais des contrats aidés du secteur non marchand (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE) en Atelier-Chantier d'Insertion, des contrats de mission en Association Intermédiaire, des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en Entreprise d'Insertion ou encore des missions d'intérim en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion.

Il met en œuvre des **modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement dans le cadre de parcours d'insertion individualisés** et permet l'acquisition de pratiques professionnelles grâce à la découverte de différents secteurs d'activité **Ce secteur est particulièrement dynamique dans le Gers.**

Toutefois, il faut noter que contrairement à d'autres départements, dans le Gers se pose la problématique des bénéficiaires du RSA ne pouvant prétendre aux CAE ou CIE en dehors des structures d'insertion (CT ou entreprises privées).

En 2013 21 structures conventionnées par l'Etat portent : 4 Associations Intermédiaires, 7 entreprises d'insertion, 1 Entreprise de Travail temporaire d'Insertion et 12 Ateliers et Chantiers d'Insertion. **L'IAE dans le Gers en 2012 a représenté 36 000 heures de travail d'insertion soit 225 ETP et a recruté ou mis à disposition plus de 800 personnes parmi lesquelles 37% de bénéficiaires du RSA, près de 40% de demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans, 23% de plus de 50 ans.**

Il n'y a eu ces dernières années à déplorer aucune disparition de structures mais au contraire un développement d'activités dans presque toutes les structures et plusieurs créations récentes :

- une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion créée fin 2011, qui répond à un réel besoin car le Gers n'avait plus d'ETTI, et qui est en rapide développement.
- Un Atelier Chantier d'Insertion à Fleurance (jardin de Cocagne d'insertion) ouvert en avril 2012.
- une entreprise d'insertion Le Relais 32 à Marciac (collecte, tri, revente de vêtements) qui a démarré son activité en mai 2012 occupe en 2013 35 salariés en insertion à plein temps.
- Une entreprise d'insertion la Cant'Auch, restaurant d'insertion dans le cadre du CIRC, qui a ouvert ses portes à l'automne 2012
- Un dernier Atelier Chantier d'Insertion à Castillon Savès (jardin de Cocagne d'insertion Terra Ferma) ouvert en août 2013

Depuis 3 ans, les structures de l'IAE œuvrant sur le département ont travaillé à un rapprochement afin de :

- mener des actions collectives pour promouvoir leurs activités,
- se constituer en interlocuteur face aux partenaires du monde économique et institutionnel,
- améliorer les parcours d'insertion de leurs salariés

**Ce collectif est un interlocuteur intéressant pour toute action de terrain concernant l'insertion sociale et professionnelle.**

Sur la thématique des travailleurs saisonniers une action diagnostic a été mise en place par la DIRECCTE. Les résultats de ces travaux pourraient judicieusement être croisés avec le diagnostic réalisé sur la même thématique par la DDT.

Pistes :

- poursuivre les actions d'information des partenaires par territoire selon les besoins par thème
- poursuivre la promotion du contrat de génération
- étendre les actions relatives à l'égalité femmes/ hommes
- continuer les échanges réguliers avec les organisations syndicales et patronales
- développer la clause d'insertion sociale
- Amplifier les démarches de prévention active des exclusions au sein des entreprises et développer la négociation collective
- Faciliter l'accès à l'emploi durable
- Développer la Validation des Acquis de l'Expérience
- Faciliter l'insertion des personnes handicapées et sous main de Justice
- Amplifier les dispositifs existants pour une prise en charge globale de la problématique de la prévention des ruptures
- accompagner la montée en charge des services civiques
- Veiller en particulier à une organisation efficace avec les divers acteurs qui contribuent au retour à l'emploi
-

#### **4/ L'HEBERGEMENT / LOGEMENT :**

Le département dispose d'un large partenariat qui a permis de diversifier les catégories d'hébergement /logement pour répondre aux besoins : depuis 2010, création de 2 pensions de famille (26 places), d'une résidence d'accueil (10 places), d'une résidence Emmaüs (25 places), d'une résidence jeunes (80 places), de 16 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile et augmentation de la production de logements PLAI.

Par ailleurs, un travail important a été mené, dans le cadre du PDALPD, autour des mesures d'accompagnement social et d'intermédiation locative.

Le dispositif SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) s'est développé progressivement pour aboutir fin 2012 à un **SIAO unique**, point d'entrée de toutes les demandes d'hébergement /logement.

Le Gers s'est aussi doté d'outils facilitant le parcours vers le logement autonome avec un accord collectif départemental signé par tous les bailleurs sociaux et le conseil général, une charte de prévention des expulsions paraphée par tous les acteurs locaux concernés et les conventions de réservation du contingent préfectoral.

La commission de médiation (dite DALO) n'est pas saisie par le public malgré une information systématique de toutes les personnes en procédure d'expulsion. En effet, les relogements peuvent être réalisés globalement sans y recourir.

On peut, toutefois, déplorer le mauvais fonctionnement du numéro unique qui ne permet pas qu'un ménage voit sa demande de logement relayée à tous les bailleurs sociaux, selon l'objectif initial de ce dispositif.

#### **- Le dispositif d'hébergement :**

Le parc :

##### **. Quantitatif :**

- un hébergement d'urgence à Auch de 14 places dont 4 de stabilisation avec une montée en puissance en cas de déclenchement des niveaux 1 et 2 du plan hiver (16 et 18 places)
- 23 places d'hébergement d'urgence hors Auch gérées par des partenaires, dont 13 ne sont ouvertes que 6 mois de l'année.
- un CHRS de 28 places (12 collectives et 16 diffuses)
- 65 logements ALT
- 36 places de pensions de famille, dont 10 places de résidence accueil
- 25 places de résidence sociale Emmaüs dont 3 pour le public le plus en difficulté et 3 pour le plan hiver de l'hôtel (avec 2 places en niveau 1, augmentées de 2 places en niveau 2 et 2 autres places en niveau 3)
- 80 places de CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) dont 30 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013
- 16 places d'HUDA (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile)
- 16 places d'HU familles créées mi 2013 à partir du constat de l'absence d'un tel parc d'hébergement et de besoins croissants.

Ces dispositifs sont fortement sollicités tout au long de l'année. Le CHRS s'est installé fin 2011 sur un nouveau site entièrement rénové. Le déménagement de plusieurs activités de l'association REGAR sur ce bâtiment a permis de mutualiser les actions et de dégager des économies.

L'hébergement d'urgence d'Auch a ré-ouvert en décembre 2012 après humanisation des chambres et des sanitaires.

##### **. Qualitatif :**

Il convient de mettre l'accent sur une augmentation des besoins en HU, tout public confondu et particulièrement pour les femmes victimes de violences (20 accueils depuis janvier), En effet, on constate que depuis début 2013, les dispositifs sont systématiquement saturés (entre 10 et 30 refus par semaine), ce qui est un phénomène nouveau dans le Gers.

Le recours à l'hôtel est limité dans toute la mesure du possible car outre le coût, il ne facilite pas l'accompagnement social et pose le problème de la restauration des publics.

Par ailleurs, les personnes ayant un mode de vie marginale nécessitent des solutions de logement spécifiques difficiles à mettre en œuvre. Il en est de même pour les grands précaires et les personnes vieillissantes pour lesquels les problèmes de santé et de sorties d'hospitalisations prennent de plus en plus d'ampleur.

S'agissant des femmes victimes de violences, un protocole d'accueil, d'accompagnement et de suivi, accompagné d'un guide de bonnes pratiques, est en cours d'élaboration avec le conseil général pour refaire un état des lieux et prévoir des conventions partenariales. Le projet d'accueil de jour aurait apporté un élément positif nécessaire et la remise en cause du dispositif pose question aux partenaires. Toutefois des liens ont été établis avec la MDEF notamment pour la création d'un lieu neutre, dont le financement reste à définir.

La remise en cause du projet expérimental sur l'accueil des femmes victimes de violences en famille d'accueil, et surtout de son financement, est préjudiciable pour le territoire. En effet, ce dispositif présentait toutes les caractéristiques pour répondre à la configuration d'un département rural et assurait des réponses de proximité sur l'ensemble du territoire. Un travail conjoint est envisagé avec le Conseil Général sur ce dossier.

Depuis juillet 2012, l'arrivée de nombreuses personnes demandant l'asile a fortement compliqué l'hébergement et plusieurs familles n'ont pu être hébergées.

#### Le public accueilli et leurs besoins :

- les personnes isolées : les « routards », les personnes en demandes d'asile (isolées ou couple sans enfant), les femmes victimes de violences, les personnes en difficultés sociales, les jeunes en rupture
- les familles : les personnes en demande d'asile, les femmes victimes de violences avec enfants, les personnes en difficultés sociales.

En 2012, 465 demandes ont été adressées au SIAO (dont 247 originaires du Gers), soit 780 personnes.

Par ailleurs, 48 familles ont été hébergées à l'hôtel, dont 20 ont ensuite été orientées en hébergement d'urgence ou d'insertion et 13 en logement adapté ou autonome.

Au 31 décembre 2012, il y a 24 dossiers en instance (35 personnes) dont 12 sont en liste d'attente ALT ou CHRS et 6 sont en cours d'examen pour une mesure d'accompagnement social.

<p>Pistes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– la création et/ou pérennisation de places d'hébergement dans les zones tendues</li><li>– la recherche de solutions alternatives rapidement mobilisable en période tendue : maintenir les 3 places d'urgence proposées par Emmaüs</li><li>– la poursuite de la réflexion sur la création d'une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) de 20 à 40 chambres avec éventuellement un site décentralisé sur l'Est du département</li></ul>
---

#### **- Le logement**

Le Gers est caractérisé par un marché du logement assez peu tendu mais avec un besoin fort en logement très social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration et PLAI adapté).

Les études engagées sur l'habitat dans le Gers démontrent l'existence d'un habitat dégradé et inconfortable aussi bien dans le milieu rural qu'urbain. Il représenterait 16% du parc privé de résidences principales.

Sur Auch, l'essor de la construction a eu pour effet de « détendre » le marché.

L'arrivée de logements neufs a permis à des locataires de délaisser le parc ancien au profit d'un parc plus récent, plus fonctionnel, plus confortable et moins énergivore provoquant un effet de vacance de logement important (18% en 2010, source DGI).

Cet effet de vacance a toutefois encouragé la rénovation du parc ancien soutenu par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine initiée par la ville d'Auch puis par la communauté d'agglomération du Grand Auch.

Sur le territoire de la Communauté de Commune Gascogne Toulousaine (l'Isle-Jourdain et alentours), on observe un phénomène d'urbanisation récente où l'on trouve une population relativement jeune. Hormis la commune de l'Isle-Jourdain, plus de 80% de la population active de ce secteur a un emploi hors de sa commune de résidence, lui conférant les caractéristiques fortes de « villages dortoirs » (source INSEE 2009).

Cette partie de territoire est classifiée en tension par la DREAL.

Dans le cadre des travaux du PDALPD, une des priorités qui est mise en avant dans le nouveau plan est la territorialisation des actions avec la relance prévue de l'observatoire des besoins. Il est important que le PDALPD soit associé à toute élaboration de Programme Local de l'Habitat.

### Le parc HLM:

#### Le public concerné

- D'après une étude de l'USH 2009, 10 519 ménages occupent le parc social HLM dont :

- 41% sont des personnes seules,
- 24% des familles monoparentales,
- 23% ont plus de 65 ans,
- 68% ont entre 30 et 64 ans.

- 78% des ménages, locataires du parc social, ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM et sont donc éligibles à un logement PLAI et 40% ont des revenus inférieurs à 20% du plafond HLM.

### Le parc HLM :

- 4 749 logements HLM recensés fin 2011 soit 4% du parc régional.

→ Bien que le collectif soit très fortement majoritaire sur Auch, le taux de logements individuels (38%) est deux fois plus important que la moyenne régionale (17%).

→ Près de la moitié (45%) de ce parc date d'avant 1975 alors que la moyenne régionale se situe à 34%.

→ Réparti sur une centaine de communes, le parc HLM se concentre sur Auch (41%) avec un fort taux de logements collectifs situés au sud de la commune.

Le parc locatif social public est donc ancien mais on constate une accélération de la production depuis 2004.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale 2005-2009 et du Plan de relance 2009-2010, l'objectif de production de 170 logements en moyenne par an a été dépassé avec 250 en 2009 et 200 en 2010 (sans compter les résidences sociales).

L'effort de construction a été orienté vers la production de logements très sociaux, à loyer minoré (PLAI) notamment sur les secteurs où la demande est la plus forte. Toutefois, on relève que faute de financement adapté (de type PLAI++), les loyers ne peuvent être minorés suffisamment pour permettre aux publics les plus en difficultés d'accéder au parc public récent. Un nouveau dispositif est donc à créer, notamment dans le cadre du futur contrat de ville.

Par ailleurs, d'ici 2020, tous les bailleurs sociaux devront avoir rénover leur parc sur le plan énergétique selon les objectifs déjà inscrits dans les conventions d'utilité sociale. Une information auprès des collectivités locales, des entreprises, des associations et de artisans doit être faite prochainement.

L'approche des besoins en logements sociaux HLM nous permet de constater :

- une nette amélioration de la situation sur Auch et ses environs qu'il convient de consolider en recréant les conditions d'attractivité de l'habitat.
- des besoins de logements sociaux et très sociaux toujours aussi importants sur l'est du département et notamment l'Isle Jourdain et sa couronne où l'effet de la baisse des loyers n'est pas intervenu compte tenu de la forte pression locative qui se porte essentiellement sur les T2 du fait de la rareté de ce produit et du profil des demandes majoritaires (40% des personnes isolées). On note aussi une demande récurrente de grands logements sur l'Isle-Jourdain (7,6% de la demande – source USH). A fin 2012, 30 familles agréées par la commission agrément logement du PDALPD sont toujours en attente de logement dans ce secteur. Les sorties d'ALT (logements temporaires) y sont plus compliquées vu le manque de logements très sociaux.
- des grands logements et des logements pour personnes handicapées
- de logements adaptés (PLAI adaptés) à certains publics (personnes marginales avec ou sans animaux, gens du voyage en voie de sédentarisation..).

Cette situation peut donner lieu à une politique de qualification de jeunes pour créer du logement autonome modulaire (bois ou container ou ...) très social à destination de besoins spécifiques identifiés localement.

Avec certaines particularités sur les quartiers du Garros et La Hourre à Auch :

– Ils concentrent un grand nombre de familles monoparentales avec des revenus très faibles (minima sociaux).

– Une quasi-absence de mixité sociale

Ces quartiers sont inclus dans la politique expérimentale qui va être mise en place à travers les nouveaux contrats de ville.

Le parc privé :

On relève dans le département un nombre important de propriétaires occupants à faibles ressources, dont le logement est dégradé et qui ne peuvent effectuer seuls les travaux de rénovation. 15% du parc gersois est potentiellement indigne.

Il existe un financement ANAH permettant d'aider à la rénovation de 300 logements par an. 70% de la population serait éligible à ces aides. Afin de faire connaître ce dispositif, une campagne de communication nationale va être lancée mi-octobre. Elle sera relayée localement par un PIC (point d'information et de conseil), qui orientera les communications vers l'ADIL pour les personnes éligibles à l'ANAH et vers l'espace info énergie pour les autres.

Certains propriétaires occupants rencontrent des difficultés pour financer la mission d'ingénierie obligatoire (de l'ordre de 1 100 €) au montage des dossiers d'amélioration de l'habitat, compte tenu de leur faible capacité financière.

Face à ce constat, l'État et le Conseil Général du Gers ont décidé de lancer un Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » afin de financer cette ingénierie sur le secteur diffus du département (territoires non couverts par une OPAH), pour 150 logements par an. Ce dispositif, porté par le Conseil Général, bénéficiera d'un cofinancement de l'État, via l'ANAH.



#### Pistes :

- \* Travailler avec les bailleurs sociaux le plus en amont possible afin de mieux appréhender les besoins par territoire (à partir de la programmation reçue par la DDT).
- \* Établir une programmation commune tenant compte de ces besoins et actuellement faire porter les efforts de production de logements sociaux essentiellement sur le sud-est du département (zone tendue) et sur la rénovation de l'habitat ancien, public et privé, sur tout le territoire.
- \* poursuivre la réflexion partenariale pour les projets innovants logements / insertion en faveur d'un public en grande difficulté.
- \* créer des grands logements en faveur de familles très nombreuses,
- \* intégrer dans les nouveaux programmes du logement adapté au handicap (sensoriel, moteur...) et rénover les programmes anciens,
- \* poursuivre la construction de logements PLAI adaptés.
- \* maintenir à minima le financement ALT pour les publics le nécessitant et selon leur statut
- \* reprendre la réflexion autour de la création d'une agence immobilière sociale départementale. Une sécurisation performante et adaptée devrait pouvoir être proposée pour préserver une offre privée de qualité et adaptée venant en complément de l'offre HLM.

### Le S.I.A.O.

Cette structure est devenue unique avec un seul opérateur depuis octobre 2012. La centralisation des demandes d'hébergement /logement via le 115 par un même opérateur va permettre de mieux suivre les parcours des publics.

En 2012, 465 demandes ont été adressées au SIAO (dont 247 originaires du Gers), soit 780 personnes. Le suivi de ces situations a entraîné 1706 passages en commission, soit 4 en moyenne par dossier.

Ces personnes se répartissent ainsi :

- 303 personnes seules (dont 79 femmes)
- 74 personnes seules avec enfants (dont 64 femmes)
- 37 couples
- 47 couples avec enfants.

46 personnes étaient victimes de violences et 43 ménages possèdent des animaux.

Sur les 465 demandes, 72 ont nécessité des réunions de synthèse avec l'ensemble des partenaires. Ces ménages ont eu l'orientation suivante :

- 62 en hébergement d'urgence
- 105 en hébergement d'insertion
- 19 ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement
- 63 en logement ou logement adapté
- 35 refus
- 157 autres dont 122 n'ont pas donné suite.

#### - Pistes pour renforcer l'opérationnalité du S.I.A.O.

- \* procéder à un bilan régulier via la commission de coordination
- \* poursuivre l'évaluation sociale systématique des demandes et faire un travail partenarial commun pour affiner les pratiques
- \* mettre en place localement le logiciel SI S.I.A.O de suivi
- \* préparer la mise en œuvre d'un observatoire social ( groupe de travail régional en cours) , en lien avec celui du PDALPD et les autres partenaires
- \* réfléchir à la signature d'une convention dans le cadre du protocole d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences (liens avec le futur protocole et le guide des bonnes pratiques).

## **L'accompagnement vers le logement :**

Les crédits alloués en 2012 afin de financer des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) soit 41 527 € sont en baisse par rapport à 2011(- 9139 €).

L'association REGAR a exercé l'équivalent de 35 mesures d'accompagnement.

Les différentes catégories de personnes suivies sont :

- 19 ménages suivis dans le cadre d'un bail glissant
- 3 ménages pour lesquels l'accompagnement a permis la consolidation de l'accès vers un logement autonome (dont 1 en ALT)
- 7 ménages accompagnés dans la phase préalable au logement.

Au total 29 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure AVDL en 2012.

Toutefois, le nombre de mesures est insuffisant par rapport aux besoins.

S'agissant de l'IML, le dispositif est nouveau (peu de mesures financées en 2012), mais il est complémentaire aux autres dispositifs et très utile pour les publics les plus en difficultés comme garantie pour les bailleurs. Une augmentation du nombre de mesures est nécessaire.

En 2013, des crédits complémentaires sont annoncés. Il est important de les adapter aux besoins car seul ce type de mesures permet d'amener certaines familles en difficultés vers le logement autonome.

Pistes :

- \* maintenir l'expérimentation d'examen en Commission d'Agrément Logement du PDALPD des demandes d'accompagnement (ASLL/AVDL) et de baux glissants
- \* prévoir l'accompagnement le plus adapté pour tout ménage dans son parcours de logement : un groupe de travail partenarial sur l'accompagnement social va être créé.
- \* retravailler l'intermédiation locative en fonction des modalités régionales redéfinies : un autre groupe de travail sera mis en place.
- \* développer l'intermédiation locative (sous location/ bail glissant) pour les familles nécessitant un soutien prolongé et éventuellement sur des territoires spécifiques comme l'Est du département

## **La prévention des expulsions**

Dans le cadre de la CCAPEX, des situations sont suivies régulièrement et des familles peuvent se maintenir dans leur logement car à partir des informations fournies par les partenaires (bailleurs, commission de surendettement, Caf et services sociaux), des protocoles de cohésion sociale peuvent être proposés ou des plans d'apurement mis en place.

Une charte partenariale permet de définir les engagements de chacun et de les adapter en fonction des besoins. Des conventions relatives à l'utilisation du contingent préfectoral montre la bonne coordination des partenaires.

Dans le département, un réseau existe entre les travailleurs sociaux et la médiation bancaire pour aider les publics dans leurs démarches.

Pistes :

- \* information systématique des familles menacées d'expulsion à réception du commandement de quitter les lieux de la possibilité de saisir la commission de médiation
- \* renouveler l'information des partenaires sur les modalités de saisine de l'instance
- \* application des conventions de réservation du contingent préfectoral
- \* révision de l'accord collectif départemental et élargissement du partenariat notamment CILEO

## **L' habitat des gens du voyage :**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été révisé.

L'approbation du nouveau schéma est retardée par l'attente de la délibération d'un conseil municipal.

La première réunion du comité technique portera sur :

- l'installation du comité dans sa composition élargie
- la préparation de la réalisation du projet partenarial territorial
- les thématiques à intégrer dans le projet partenarial pouvant entraîner la constitution de groupes de travail avec désignation d'un pilote chargé de la tenue des réunions et de la synthèse des travaux (sédentarisation, coordinations partenariales territoriales, désignation des référents / UTAS, formation des acteurs / rencontres interculturelles, scolarisation / livret scolaire et dispositif passerelle, santé, insertion professionnelle.

Un accent particulier a été mis sur la question de la sédentarisation de ces publics, qu'il conviendra de travailler au sein de chaque commune et d'intégrer dans les PLH.

Piste :

\* créer des terrains familiaux dans le cadre de la sédentarisation des gens du voyage